

Resembled
 du 20. de ce mois. Jay este fort joyeux d'entendre par
 lettres ce que maud. manda de la bonne affectioy de
 Inhabitans de la ville de Woodbury / suivant la Voie
 que certains deputes, dicentz, come me dictes vous ont
 fait / Et se doivent partant bien assurer, qui
 puis que maintenant les, bydient embraissés de
 cause commune d'unz coeurs et courages, si plaines /
 que de ma part je me sparingeray, et moins enoir
 plaindre pour ou travail, que selon les monens que
 me l'actent, je puisse endurez, pour a ce les aider
 assister. Mais come par mes derniers de du
 27. de ce mois, vous auez amplement entendu mon Inten
 sur l'execution des affaires susdits, je n'en ferez
 adit, me l'estant a ce que auez, vous par
 faites / Et vous diray, que me semble
 enoir de ce meillieur et plus, pour sira de
 practiquez, par meillieur, les principales, et plus
 importantes que par mesdits de meillieur de vous
 pour par ce mois, dicelles, pour fait me
 s'entourer, de la ville de Woodbury, Goud, Embury et
 autres que me dicentz, Car vous scauez, assez
 combien devant tout est meillieur d'auoir unz pas
 ouuert et assurez, pour de tous, meillieur et a
 toutes occasions, les pouoir secourir. Ce que je me
 coys, vous que se puisse, aucunz, si meillieur
 me soient, assurez, de Deuente et d'Ulster,
 enoir de que soit ainsi, come aussi vous me l'escry
 et fort bien, que les dits de Woodbury, Goud, et
 Embury, sont de bien grande importance, mais
 pour estre si près de lad. ville d'Ulster, et
 meillieur de vous, je me scaurois trouuer de
 de la practiquez, de maintenant, par ce que estant
 de la d'escry, L'ennemy se pourroit tant plus
 assurer de la ville d'Ulster, de laquelle il auroit
 alors tant moins de peur, et a nous, tout par les

este tout moult de pouoir secourir celles de Wood
Goude, Lincoln et auctres ainsi que par
bons scaurez, facillment considerer / Et pour
les secourir du costé de la mer cela est trop
incertain et mal assuré. N'estant aussi
bonnement credible pour plusieurs raisons
que estant ceste entreprinse effectuée ainsi et
la maniere que medites la chose pour se
demourer longuement s'este car vous scaurez la
muabilite des homes et principalement du
populaire. Par ainsi suis encore d'opinion que
le moien de la dite chose par mesme maniere
de vous enscript / et instructe de ce pendant
cette dunt Wood et Goude et Lincoln et
auctres sembla bles n'est que de donner
bonne affection / Jusques a ce que les dits apparte-
nez se soient par moi remis / Et que ce pendant
les dits se pour par tous moens possibles se pour
de deventer et d'entre ainsi que de vous en
mande / Je quoy me sembleroit pourroit
que fort bien s'en de secourir ce que vous en
pourront avoir appris / et vous donneront
de l'avis ceux qui vous ont mande de l'avis de
ceux a Lincoln / Supuant que Mrs Nicolas
Cambelport vous a rapporte / Parquoy s'agit
bien de adreger quelque moien pour le secourir
et en donner promptement l'avis admi pour
s'en de moi Lincoln /
Et me at aussi vobis bien grand contentement de
la bonne affection attendroit ce mesme fait
ceux de deest / mais mesme d'advis que
instant si fort a ce que de me mette premier
de campagne / Car que cela adroit pour d'advis
Lincoln / Parquoy les dits sembleroit de ma part
le me fier cela entendre au milieu que pour
les induisant a ce que de mesme d'advis de



affection pour en temps propice se rendre avec
les autres.

Car de mesme fort volentiers entendu les bons
devoirs que fait le seigneur de Drunh, attendroit
M^{re} Estienne d'Andely Evêque Et si de cela
et autres l'on pourroit tirer quelque bon fruit
les choses s'accorderoyent tant mieux comme
bien amplement de vous en fait entendre par
mes lettres deverses, Jointes lesquelles vous aurez
aussi de son les lettres que le seigneur de Drunh par
escrit aux Comtes de Concomgne et de
quelques autres de vous restes, si cela y print
Car certains d'iceux se doibvent bien asseurer que
mesme impossible de leur promettre quelque
chose.

Touchant le mariage qu'on a conclu avec
le seigneur de Drunh pour ces deux mille parquons de
autres terres feodales, a Comte de Savoie six patens
de parquons de l'autre de feodales de ce
le homme de Drunh moyennant que le
mariage de Drunh homme de Drunh les
parquons de toutes seigneuries a ce que me
ten Drunh et les feodales de Drunh et
conuict de Drunh et de ce cas pour ce regard
de convenir paravant l'un l'autre, après avoir trouvé
quelque moyen pour le payer aux termes que mesme
Et cependant de Drunh l'un Drunh pour
l'un de Drunh et Drunh Cant pour soy
rembourser de ce que l'un doit pour le passé
Mais si par une Drunh de Drunh qui ont
pourra venir de ce costé la de Drunh
dault aut de Drunh pour ce qui se pourroit offrir
Parquoy si come de vous l'un si l'un l'autre est écrit par
mes lettres de Drunh au Drunh quelque

Item pour le comancement, l'on aura tant plus
de bon pour effect de quelque bon oeuvre,
Et sur ce je priez Dieu vous en soit
de sa tres sainte garde. Le sceul
a Dillenburg ce XVII^e jour d'octobre
1570.

ce bon amn

Gentle de mesme

